

# STOP A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !

Informés de la volonté de la direction du CNPE Cruas de sanctionner **Yann MONTIEL**, secrétaire du CHSCT du site et militant de la CGT, notre syndicat SUD Solidaires des Fonctions Centrales et des Activités Sociales de l'Énergie et tou(te)s ses adhérent(e)s tiennent à lui affirmer leur total soutien.

Yann était convoqué hier par la direction de son unité à un entretien préalable à sanction, pouvant aller jusqu'au licenciement. Son "crime" : avoir osé mettre en oeuvre - à l'occasion d'un conflit social avec les salariés de la sous-traitance de la société Prosecur - les prérogatives qui sont les siennes en tant que secrétaire du CHSCT.

Nous sommes totalement solidaires de Yann, comme nous le sommes de **Catherine FLECHARD**, de **Cédric LIECHTI**, de **Patrice PERICHOU** et de leurs 5 autres camarades, militant(e)s de la CGT Énergie Paris poursuivis en justice pour délit de solidarité avec un salarié sous contrat précaire et licenciée parce qu'elle avait été témoin d'un accident de travail que la direction voulait dissimuler !

Comme nous l'avons été de **Rodolphe BARRES**, militant CGT et de **Nordine MAHROUG**, militant SUD, licenciés suite aux grèves du printemps 2009 dans les IEG \*.

**Nous condamnons cette volonté revancharde et répressive des patrons des IEG, cet acharnement à vouloir criminaliser l'action revendicative au service du respect des droits des personnels.**

Nous exigeons l'abandon immédiat de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de Yann et le classement du dossier. Pour SUD Solidaires, quels que soient les militant(e)s visé(e)s, quelle que soit leur appartenance syndicale, la solidarité s'impose.

Nous appelons tou(te)s les collègues de la CCAS et des activités sociales à participer aux initiatives de soutien. Nous sommes pour notre part disponibles pour agir dans l'unité la plus large pour la défense des militant(e)s et agents aujourd'hui menacé(e)s de sanctions pour leur activité militante au bénéfice des salarié(e)s et du service public.

## **NON AUX SANCTIONS ! CLASSEMENT IMMEDIAT DU DOSSIER ! SOLIDARITE !**

\* A noter ici que Rodolphe Barres a fort heureusement été réintégré dans son emploi. Par contre, notre camarade Nordine Mahroug ne l'a pas été. Nous avons, en son temps, sollicité à plusieurs reprises, M. Fieschi, président et J.P. Crémona, directeur de la CCAS pour que, dans le cadre de la solidarité ouvrière, Nordine soit embauché à la CCAS et puisse nourrir sa famille. Nous attendons encore la réponse...